



HAL
open science

Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2012, Université de Strasbourg. hceres-02027087

HAL Id: hceres-02027087

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027087>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration publique

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI12004226

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), Strasbourg.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence d'*Administration publique* (LAP) est dispensée dans le cadre d'un Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG). Elle ne s'organise qu'au cours de la 3^e année de licence. Outre qu'elle vise à l'obtention d'un diplôme de licence, elle propose une préparation aux concours administratifs au travers d'enseignements spécifiques en vue de maîtriser la méthodologie des épreuves des concours. Elle recrute ses étudiants après avis d'une commission pédagogique au terme d'une sélection sur dossier parmi ceux ayant capitalisé 120 ECTS ou présentant un niveau équivalent. Une convention a d'ailleurs été signée avec l'IUT de Colmar pour permettre aux étudiants en 2^e année de DUT *Carrières juridiques* de se préparer à l'entrée en *LAP*. Son public étudiant est donc assez diversifié. Elle vise à accueillir une centaine d'étudiants par an répartis par parcours. En effet, après un tronc commun au premier semestre, elle propose trois parcours : *Sciences sociales*, *Droit privé*, ou *Management public*, se différenciant par un choix d'options au second semestre. À l'avenir, un quatrième parcours par la voie de l'alternance sera ouvert. Même si le choix des parcours est libre, des recommandations fortes orientent les étudiants en fonction de leur formation d'origine.

Les titulaires de cette licence poursuivent principalement leurs études en master mention *Administration publique* de l'Établissement dans le cadre de l'IPAG.



Synthèse de l'évaluation

● Appréciation globale :

Le contenu des enseignements, leur agencement ainsi que la diversification des parcours et la composition de l'équipe pédagogique répondent aux objectifs généraux d'une licence d'*Administration publique*. La structure en trois parcours, fruit d'une véritable réflexion résultant de l'évaluation des enseignements notamment, permet d'accueillir des publics étudiants variés n'ayant pas nécessairement de bagage juridique préalable. Si un tiers des étudiants sont issus d'un BTS ou d'un DUT, on ne connaît toutefois pas leurs parts respectives, ce qui est dommage car une convention avec l'IUT de Colmar prépare les étudiants titulaires d'un DUT *Carrières juridiques* à poursuivre dans cette licence. Les compétences à acquérir ainsi que celles acquises à la fin de la formation sont clairement identifiées. L'absence de certification en langue et en informatique est toutefois dommageable.

Cette formation est volontairement orientée vers un projet à visée professionnelle au travers de la préparation aux concours administratifs. Cependant, compte tenu de la faiblesse des informations disponibles, il semble difficile d'apprécier la réalité de la concrétisation de cet objectif, alors même que la population étudiante concernée est faible. Les étudiants poursuivent principalement en master d'*Administration publique* sans que l'on dispose d'information sur les autres étudiants, notamment en termes de réussite aux concours et plus généralement d'insertion professionnelle.

Le pilotage de la licence existe essentiellement au travers de ses organes. L'équipe pédagogique est composée d'universitaires et de professionnels issus de l'administration. Le dossier mentionne des réunions mensuelles pour vérifier la cohérence du contenu de la formation avec les programmes des concours. Alors que la formation est dispensée dans le cadre d'un IPAG, le dossier n'explique pas ce que cela apporte en plus, par exemple du point de vue du suivi administratif.

Si des outils de connaissances des étudiants et de suivi existent, ils demeurent assez largement peu formalisés.

Les actions de promotion et de valorisation de la formation semblent faibles, ce qui peut expliquer la faiblesse de la réorientation vers cette 3^e année des étudiants en cours de licence.

Même s'il ne s'agit que d'une troisième année de licence, des dispositifs d'aide à la réussite sont mentionnés çà et là dans le dossier (tutorat entre les sessions par exemple). Toutefois, leur efficacité n'est pas mesurée.

La fiche RNCP fournie par le dossier n'est pas achevée. De même, les indicateurs chiffrés sont largement incomplets.

● Points forts :

- L'annexe descriptive au diplôme décline bien les unités d'enseignement en termes de compétences.
- La volonté d'accueillir des étudiants en alternance par un quatrième parcours est intéressante.
- La formation est en adéquation avec l'objectif de préparation à l'accès à la fonction publique.

● Points faibles :

- Les modalités de pilotage de la formation ne sont pas pleinement spécifiées.
- La différenciation des parcours est relativement faible, sur 3 ECTS par semestre.
- Le manque de précision sur la réussite aux concours et sur la poursuite d'études en dehors du master d'*Administration publique*.
- La qualité rédactionnelle du dossier.
- Les indicateurs chiffrés peu renseignés ou contradictoires.
- La faiblesse des outils de suivi alors que l'effectif étudiant est relativement faible.
- L'érosion des effectifs malgré une capacité d'accueil de 100 étudiants.
- L'autoévaluation qui, faute de recul critique, ne permet pas l'amélioration de la qualité du dossier.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'apporter une attention plus poussée à la constitution du dossier. Trop d'éléments du dossier ne sont pas finalisés.

Le processus d'autoévaluation pourrait être l'objet d'une critique constructive visant à l'amélioration formelle et matérielle du dossier.



La manière dont les structures de pilotage s'approprient et mettent en œuvre les outils de suivi pourrait être mieux explicitée, ce qui permettrait de répondre aux interrogations que laisse subsister encore le dossier, en termes d'insertion professionnelle ou de réussite aux concours, par exemple.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	Années antérieures à la fusion des trois universités de Strasbourg - Données indisponibles				
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)					
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3				82	63
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante				1	0
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)				21,6	
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire					
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					
				L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs					



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n°S3LI130004226

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Les principales observations de l'AERES soulignent pour l'essentiel les aspects suivants :

- 1) Un manque de suivi des étudiants et de statistiques sur le devenir de ces derniers
- 2) Une érosion des effectifs liée sans doute à une faiblesse de communication
- 3) Des modalités de pilotages peu explicites

Chaque point donne lieu à une réponse précise de l'Institut. Bien entendu, le point 1) est incontestablement celui qui nécessite une réponse plus longue, faisant appel à des statistiques.

Le suivi des étudiants et les statistiques

L'institut attache une importance cruciale à l'efficacité de la formation dispensée, et c'est pourquoi, il produit chaque année de nombreuses statistiques et s'est doté d'outils informatiques permettant un suivi très précis des candidats présents aux concours, sur l'intranet du site de l'IPAG. D'ailleurs, un poste à mi-temps est consacré à ce travail statistique important. Si le document ne témoignait pas suffisamment de ce travail à l'Institut, il convient alors de rappeler le travail considérable réalisé sur le suivi et les statistiques :

- Chaque étudiant inscrit à un concours est tenu de se signaler sur une **plateforme informatique**. Ce recensement à l'IPAG de Strasbourg est unique dans le réseau des IPAG/CPAG. Cela permet de suivre l'étudiant à chaque étape du concours (Inscription, présence aux écrits, admissibilité et admission).
 - Le suivi des insertions est réalisé à travers différentes analyses statistiques. Aussi, une première série de données concernent les admissibilités et admissions aux différents concours de l'année, recensant l'ensemble des étudiants de l'IPAG de l'année en cours et de l'année précédente. Ainsi par exemple, concernant le concours 2011-2012 d'inspecteur de la DGFIP 22 étudiants étaient admissibles et 17 ont été admis.
Par ailleurs, un document fondé sur le **suivi de cohorte** est réalisé chaque année, concernant la promotion N-2. Cela permet de prendre en compte l'année de formation et le devenir l'année suivante. Ce travail considérable est de statistiquement de qualité car il se fonde sur des taux de retours importants (en moyenne 60%). Ainsi, concernant la promotion Licence Administration publique 209/2010, l'analyse statistique montre 3 étudiants sur 4 ayant obtenu la LAP intègre le Master 1. 13 étudiants ont obtenu un ou plusieurs concours (DGFIP, IRA, SAENES...).
- Cela dit, nous continuons à suivre les étudiants puisque le document de suivi de cohorte suit également le devenir des Master 1 et des filières Préparations aux concours (débouchés de la plupart des étudiants de Licence).
- Concernant les réussites aux examens, là encore un suivi très précis est réalisé. Ainsi, en 2010-2011, 73% des étudiants inscrits ont obtenu la licence, soit 90% des présents, dont 1/3 a obtenu la mention Assez-bien.
 - Enfin, l'IPAG réalise également de nombreuses statistiques sur le profil des étudiants à l'entrée, ces données étant cruciales afin de répondre à l'exigence de diversité de recrutement dans la fonction publique. Ces données sont présentées chaque au conseil de l'Institut courant octobre. Ces dernières attestent notamment que notre objectif de diversité est rempli puisque on observe une répartition homogène entre les DUT, BTS et L2. En termes de parcours, on observe essentiellement des étudiants originaires de sciences juridiques, Commerce_Gestion et économie. Des données plus précises sont également fournies concernant le partenariat avec l'IUT de Colmar « Carrières juridiques ». Ainsi, des statistiques sur le nombre d'étudiants intégrés à l'IPAG, réussites aux examens, insertions professionnelles sont réalisées et adresser au département de l'IUT de Colmar.

L'érosion des effectifs

Il est tout à fait clair qu'une baisse des effectifs est observée. Pourtant différentes actions ont été menées en termes de communication :

- L'Institut présente ses filières dans différentes composantes de l'Universités, dans les lycées où sont présents les BTS, dans les IUT de la région. Ces présentations sont d'ailleurs souvent réalisés avec les étudiants originaires de l'entité accueillant l'Institut.
- Afin de mieux de nous faire connaître sur le WEB, notre site a entièrement été reconstruit en 2011. Les résultats semblent au rendez-vous, nous bénéficions d'un excellent classement sous l'intitulé « IPAG » dans le célèbre moteur de recherche.
- Nous sommes également présents aux grandes manifestations relatives à l'orientation des étudiants : Journées des Universités, Journées Portes Ouvertes.
- Nous mettons également en place une série de conférences sur les métiers de la fonction publique, conférences ouvertes à tous les étudiants de l'université

Trois explications sont avancées concernant cette baisse des effectifs s'observant au plan national dans la plupart des IPAG/CPAG.

- 1) Il est fort possible que les annonces concernant le non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux aient sans doute dissuadé un grand nombre d'étudiants, ces derniers imaginant (sans doute à tort) que la fonction publique n'est plus un débouché possible
- 2) Les enquêtes menées auprès des étudiants quant à la manière de découvrir l'IPAG montre que l'institut est essentiellement découvert à travers le web et par le biais des étudiants (bouche à oreille). Or, il semble que notre institut ait la réputation d'être relativement difficile, notamment en Licence, et très sélectif à l'entrée. Il semble qu'il y ait clairement une auto-sélection (voire auto-censure) de la part des étudiants. La commission a remarqué que le niveau des candidats présentant un dossier à l'entrée de l'IPAG, et notamment en LAP, s'est considérablement accru.
- 3) Enfin, l'Institut est encore trop méconnu pour un grand nombre d'étudiants. Nous ne disposons pas d'une suffisante dans la communication permettant d'accroître notre information. La communication repose aujourd'hui à l'IPAG sur quelques personnes qui exercent cette mission à côté de leur mission principale.

Le pilotage de la formation

La Licence d'Administration Publique est sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur. Ce dernier est chargé de la gestion pédagogique de la formation. Sa principale mission est de réaliser le meilleur appariement possible entre les enseignements et l'exigence demandée aux concours. Il est le principal référent pour les étudiants, qu'il rencontre de manière récurrente, lors de ses permanences, ainsi que pour les enseignants.

Le responsable de la LAP est en étroite relation avec le service statistiques de l'Institut, notamment afin d'observer l'évolution de l'admissibilité et l'admission des étudiants, organiser des oraux d'entraînement (sans doute un des points les plus forts de l'Institut).

Il a été précisé que l'Institut organise chaque mois une réunion avec l'ensemble des responsables de formation. Bien entendu, ces réunions ont vocation à s'accorder globalement sur la méthodologie de la préparation aux concours. D'autres aspects sont abordés durant ces réunions : l'évaluation des enseignements, la mutualisation des formations, l'évolution des galops en fonction du niveau des étudiants etc.